



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2024-066

Réf : 7.1.8 Budgets
et comptes annexes

Objet : Décision
modificative –
Transfert frais
d'études &
amortissements
Budget Eau
Assainissement

Date de convocation :
16 aout 2024

Date d'affichage :

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Présents :13

Volants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept aout à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD-LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice.

Absents ayant donné procuration :

ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)

SZULAK Laurent (procuration à SABATIER Jean-Claude)

ROBINET Corinne (procuration à PICARD Thérèse)

BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)

***Absents : Mrs. Patrick BRAIL, Pierre GARRE, Maxence LACOUCHE
Mmes Nathalie PEREZ, Lise VIDAL.***

Mme Angeline GUYARD-LACHAL a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire indique qu'il convient, par décision modificative, de :

- Transférer par opérations d'ordre budgétaire la somme totale de 17.402,80 € correspondant à des études suivies de travaux et inscrites initialement au compte 203, vers le compte 2156. Il précise que cette opération est neutre budgétairement.
- Régulariser les amortissements de deux biens acquis en 2023 pour un montant global de 163,36 € portant le montant budgété des amortissements 2024 de 135.600 € à 135.800 € (+200 €)

Monsieur le maire donne lecture des décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert par opérations d'ordre budgétaire de la somme totale de 17.402,80 € correspondant à des études suivies de travaux et inscrites initialement au compte 203, vers le compte 2156.

APPROUVE la régularisation des amortissements de deux biens acquis en 2023 pour un montant global de 163,36 € portant le montant budgété des amortissements 2024 de 135.600 € à 135.800 € (+200 €).

**Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.**

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le

ID : 034-213401268-20240827-2024_066DMEAUAS-BF

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Pour extrait conforme,
Le Maire**



Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description :
REGULARISATION OPERATIONS BUDGETAIRES - AMORTISSEMENTS (+200 €) ET
TRANSFERT ETUDES (+17.500 €) - OPERATIONS NEUTRES

date de délibération : 27/08/2024

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		200,00	AJUSTEMENT VIREMENT/PRELEVEMENT
D F 042 6811 (ordre)	200,00		AJUSTEMENT AMORTISSEMENTS
D I 041 2156 OPFI (ordre)	17 500,00		TRANSFERT FRAIS ETUDES
R I 021 021 OPFI (ordre)		200,00	AJUSTEMENT VIREMENT/PRELEVEMENT
R I 040 28156 OPFI (ordre)	200,00		AJUSTEMENT AMORTISSEMENT
R I 041 203 OPFI (ordre)	17 500,00		TRANSFERT FRAIS ETUDES

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	17 500,00	200,00
	Réductions		200,00
Recettes :	Ouvertures	17 700,00	
	Réductions	200,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

